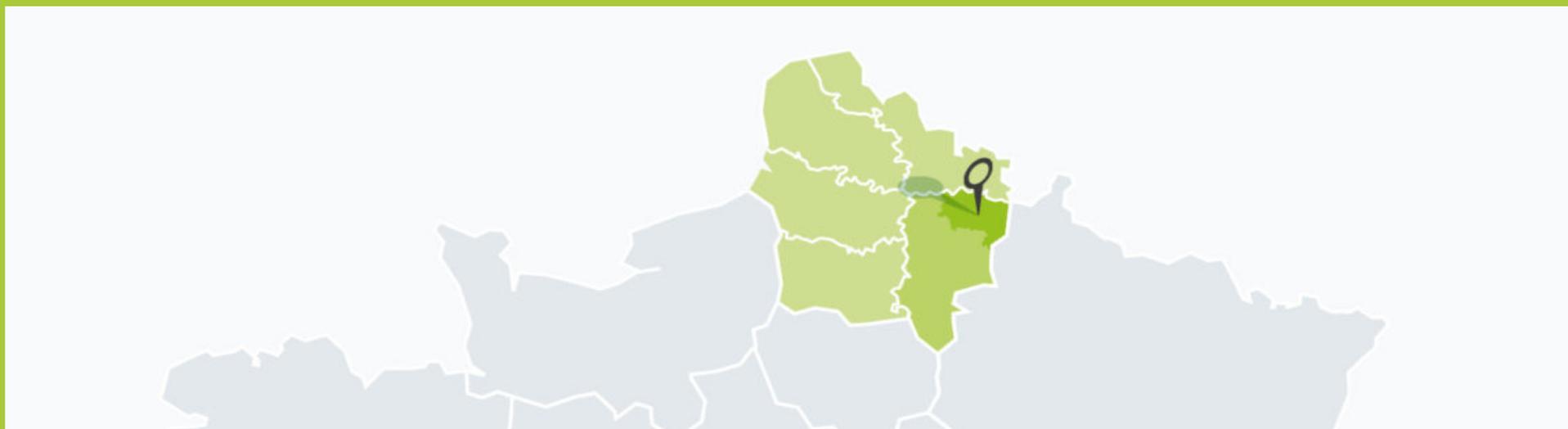


La Charte paysagère du Pays de Thiérache



Mettre le paysage au coeur des projets de territoires
Mardinale organisée par le CAUE de l'Aisne - Mardi 14 mai 2024

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

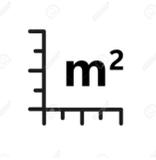


THIERACHE

LE PAYS NATURE



Le territoire en quelques chiffres



1672 km²



160 communes – 4 Communautés de communes fédérées au sein du Pays de Thiérache I depuis 2004



72 100 habitants



660 km² de zones naturelles



POURQUOI UNE CHARTE PAYSAGÈRE EN THIÉRACHE ?

Dès 2003, les Communautés de communes du Pays de Thiérache décident d'élaborer **un schéma de recomposition du bocage**



Mise en place d'outils pour accompagner les acteurs du territoire dans la recomposition du bocage avec notamment :

- la création d'un fonds d'aide pour soutenir la replantation de haies bocagères
- Des actions de sensibilisation pour préserver le bocage à destination de différents publics : des sorties nature pour le grand public, des ateliers théoriques et pratiques pour les collectivités locales ou encore la profession agricole

Un bilan très nuancé pour cette démarche

Un **dispositif financier « détourné »** de son ambition 1^{ère}

Une **mobilisation difficile des acteurs**, notamment la profession agricole et les élus des communes

Des acteurs qui s'ignorent, ne se parlent plus, qui s'opposent voire même s'affrontent

Un paysage identitaire toujours menacé dans un **climat territorial très tendu**







Pas de SCoT à l'échelle de la Thiérache



Préservation du paysage = vecteur de développement pour la Thiérache



Le paysage ne se limite plus au bocage...



Définir un projet partagé pour le paysage de Thiérache

Charte paysagère

Engagement moral
entre acteurs du
territoire
**Document non
opposable**

**Démarche de
concertation** pour
définir un projet de
gestion du paysage

Prestation
d'accompagnement
du territoire

**HELIXEO & Ingrid
SAUMUR**

4 étapes :
connaissance du
territoire et de son
évolution, définir un
projet partagé,
s'engager sur des
objectifs et animer le
projet


THIERACHE
LE PAYS NATURE

ACTION



Quelques exemples



Prendre en compte les évolutions agricoles

- Travail de recensement et de classification des haies bocagères à la demande de communes dans le cadre d'une démarche communale participative
- Emergence d'un Plan Alimentaire Territorial



Valorisation des richesses naturelles des paysages du Pays de Thiérache

- Organisation de sorties nature dédiées au recensement de la faune et flore
- Mise en œuvre et animation de classes bocages



Identifier et valoriser les caractéristiques du bâti thiérachien

- Accompagnement de communes dans la réalisation de leur document d'urbanisme concernant la prise en compte des enjeux liés à la préservation du bocage
- Elaboration d'un guide pratique pour la réhabilitation du bâti traditionnel de Thiérache



Développement de la filière bois

- Partenariat avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache



Mardi 14 avril 2024

Une charte partagée pour les
paysages du Pays de
Thiérache

**QUELLE METHODE
D'ELABORATION
DE LA CHARTE ?**

LE PAYSAGE: UN BIEN COMMUN



Le paysage : une réalité trans-appropriative et complexe



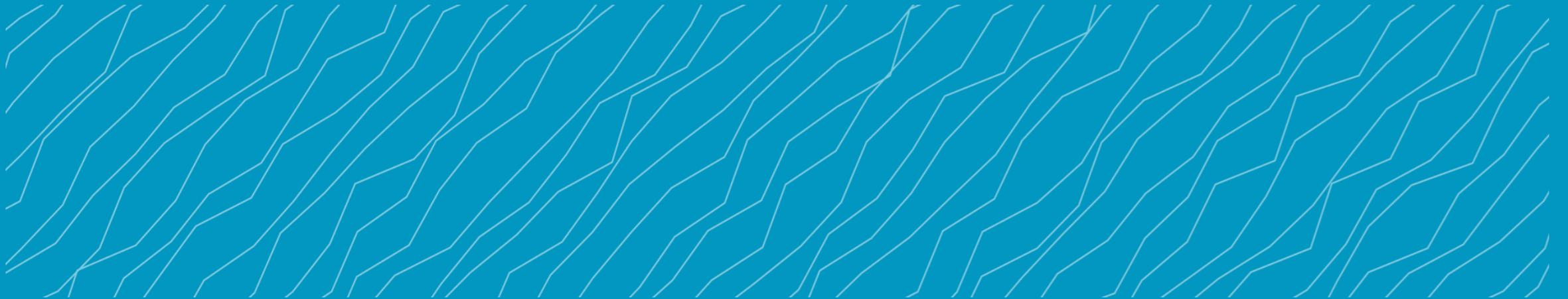
La qualité totale du paysage



Les acteurs : le micro, le macro, la rencontre



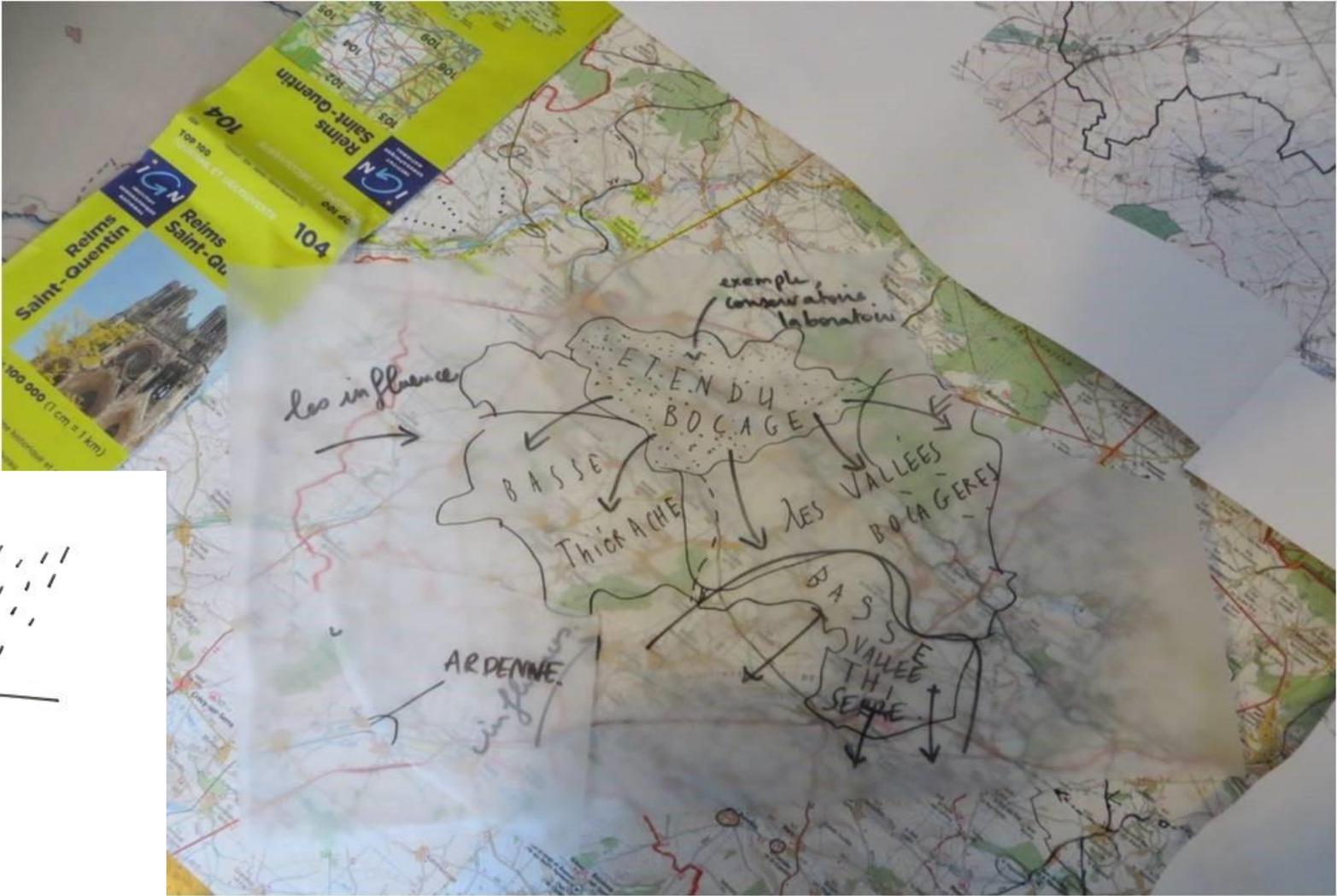
2 EXPERTISES COMPLEMENTAIRES



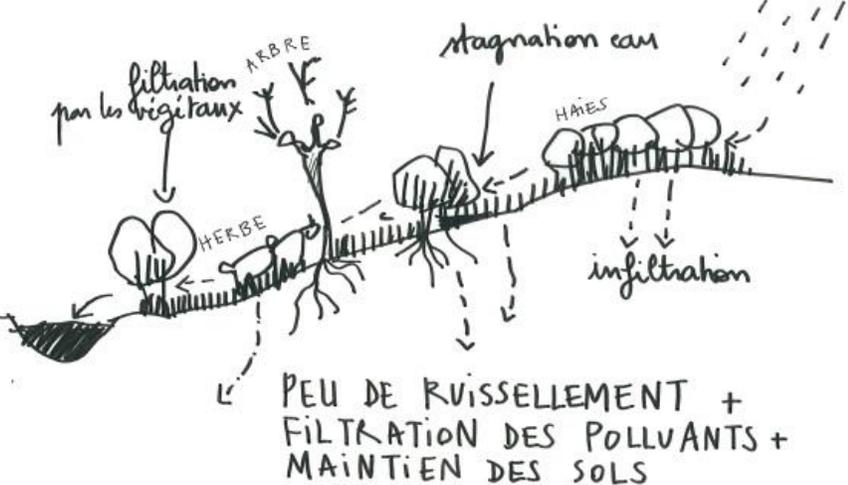
Expertise des processus

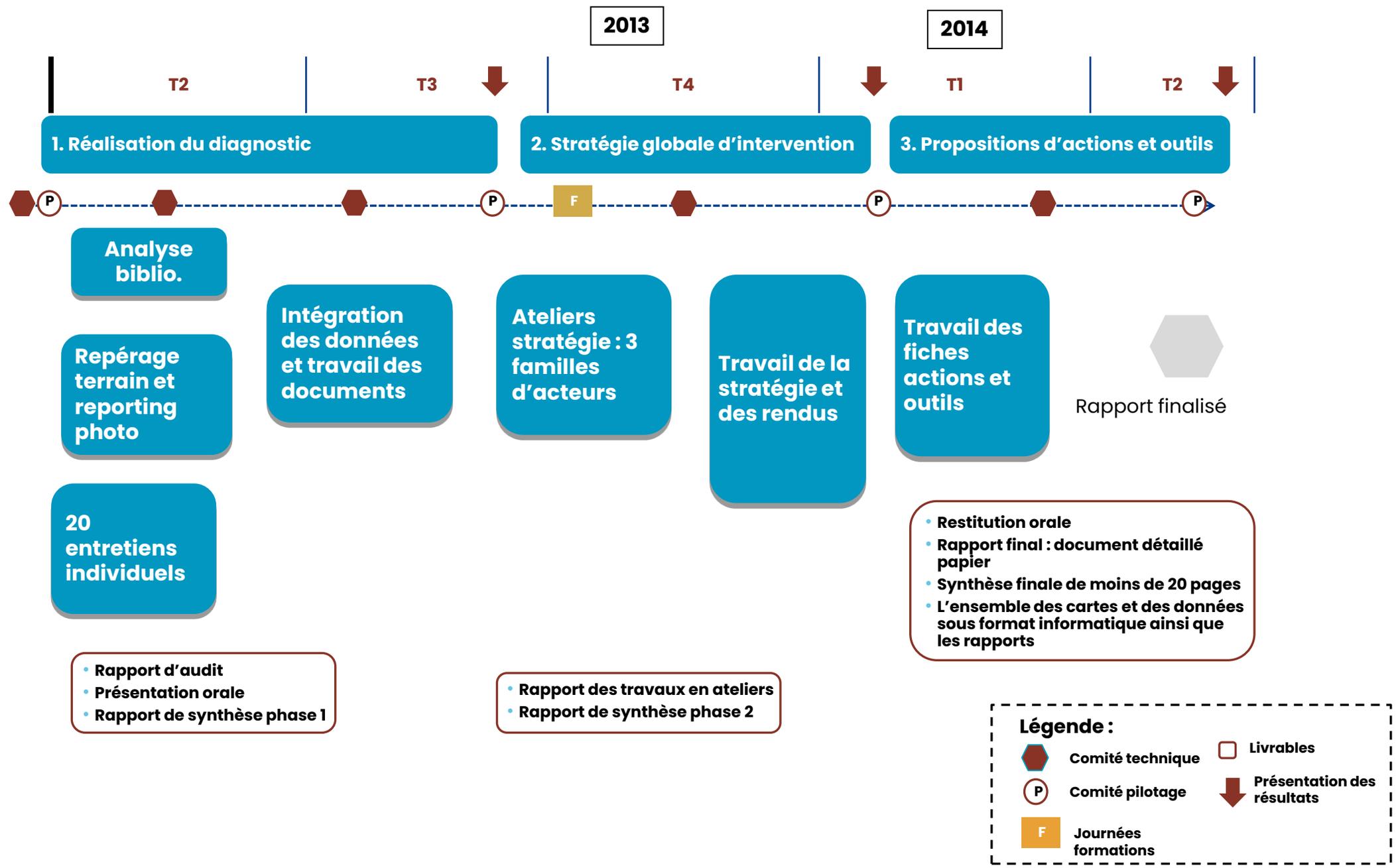


Expertise architecte paysagiste



Vallée bocagère - gestion du ruissellement



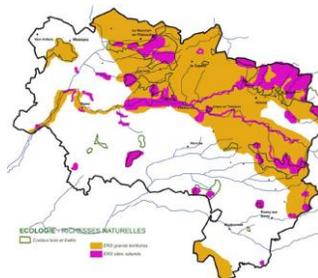
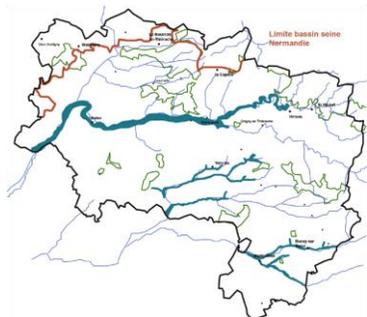
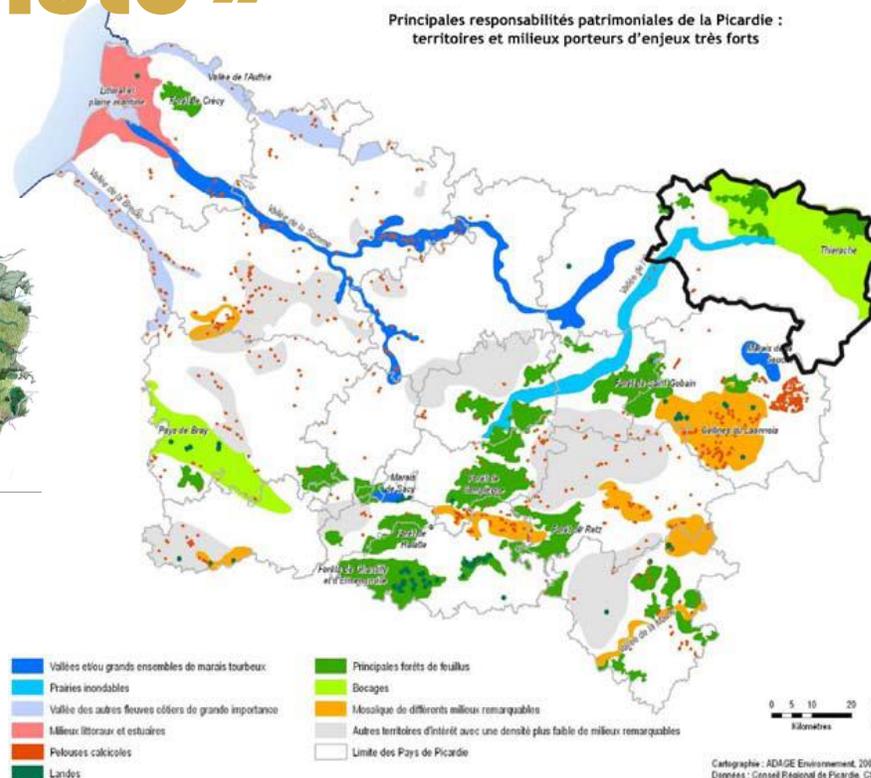
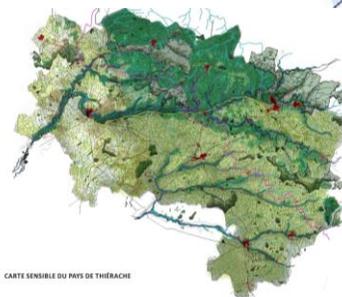
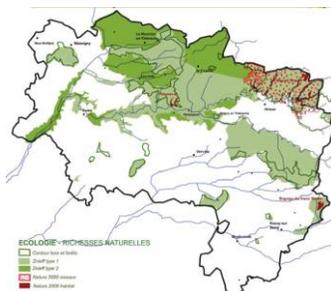


REALISATION DU DIAGNOSTIC



L'approche « expert paysagiste » pour identifier et classer

Principales responsabilités patrimoniales de la Picardie :
territoires et milieux porteurs d'enjeux très forts



L'approche à dire d'experts : la technique de l'audit patrimonial

Vingt acteurs choisis pour leur expertise, leur représentativité, leur implication

Une déontologie propre : stricte confidentialité, non engagement à agir, responsabilité, propriété

Un sujet stratégique : « Elaboration de la charte paysagère pour le Pays de Thiérache : Quelles conditions et moyens d'une gestion durable du bocage ? »

Une grille de questionnement en 4 registres : **I**dentification de la situation et des problèmes, **D**agnostic de l'action engagée, **P**rospective, propositions d'**A**ctions

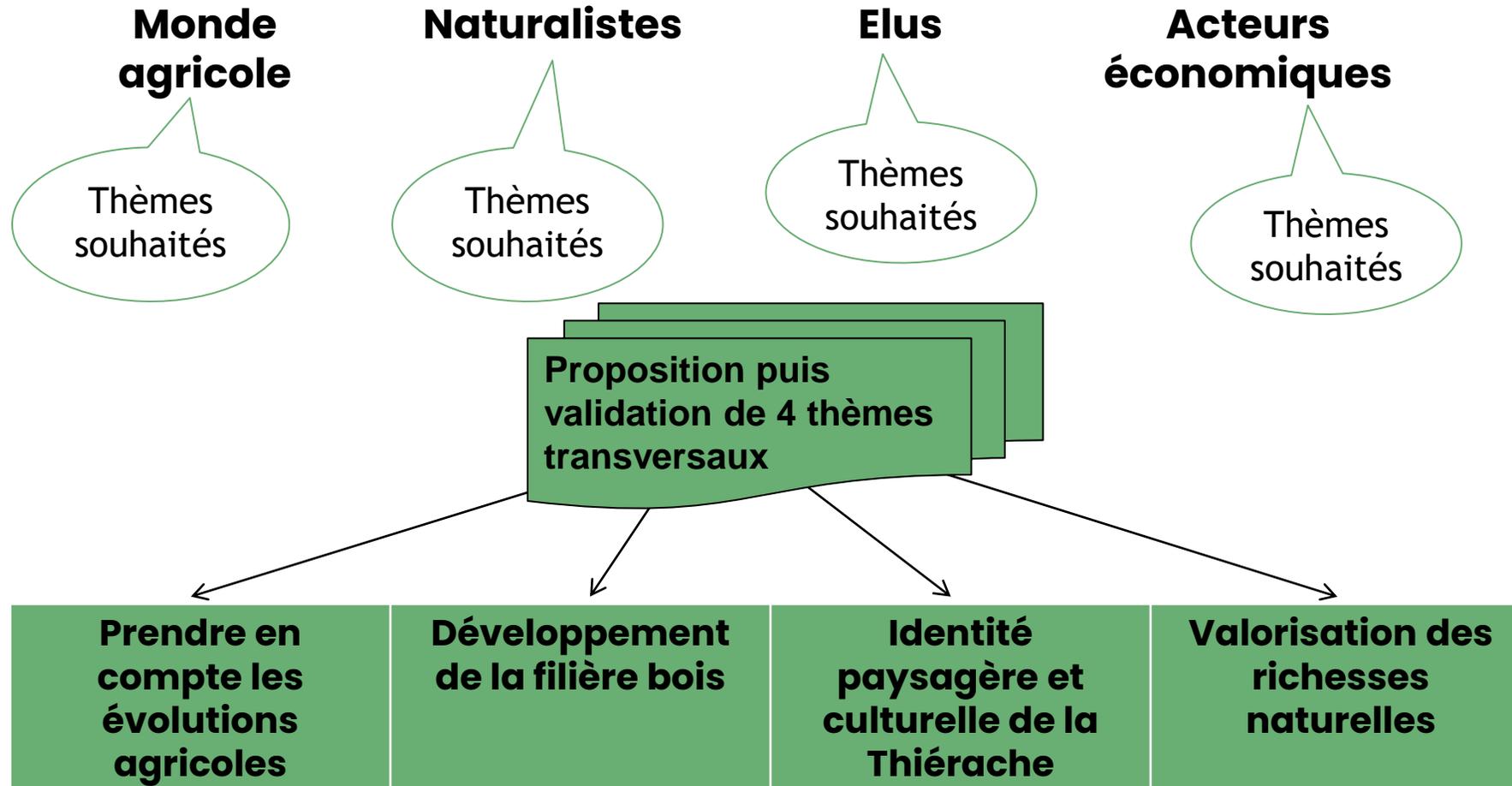
STRATEGIE GLOBALE D'INTERVENTION



A partir du diagnostic, des « familles » se positionnent



Un processus de co-construction



PROPOSITIONS D' ACTIONS ET OUTILS



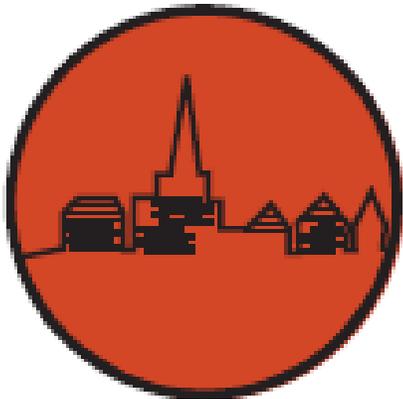
4 orientations stratégiques



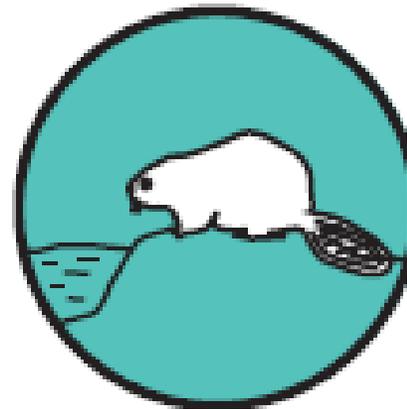
**Prendre en compte
les évolutions
agricoles**



**Développement
de la filière bois**



**Identifier et valoriser
les caractéristiques
du bâti thiérachien**



**Valorisation des
richesses naturelles
des paysages
du Pays de Thiérache**

Aperçu charte

helixeo
Le vivant autrement

+

Ingrid Saumur
Paysagiste Dplg

Charte paysagère du **Pays de Thiérache**

Novembre 2014
Version soumise à signature



SOMMAIRE

I. Article 1 - Genèse du projet et processus d'élaboration de la charte paysagère.	p.3
II. Article 2 - La démarche menée a révélé la possibilité de faire émerger une vision partageable.	p.5
III. Article 3 – Une charte pour fédérer et donner corps à différentes entités paysagères.	p.6
IV. Article 4 – Conditions nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de la charte.	p.7
V. Article 5 – Orientations stratégiques et programme d'actions.	p.8
Outil 1.1 Animer une stratégie de communication sur le lien entre la filière bois-plaquette et le paysage.	p.10
Outil 1.2 Concevoir et tester avec les porteurs de projet un service «clé en mains» pour les chaufferies bois.	p.11
Outil 2.1 Se doter d'outils propres au territoire permettant au monde agricole de prendre en charge les qualités paysagères portées par la charte.	p.14
Outil 2.2 Agir ensemble à une échelle locale : trouver l'échelle, organiser le dialogue (haies, aménagements).	p.15
Outil 2.3 Mettre en valeur les productions locales.	p.16
Outil 3.1 Aménager des circuits patrimoniaux autour des produits locaux, du patrimoine historique et paysager afin de favoriser la découverte touristique du Pays.	p.18
Outil 3.2 Intégrer et valoriser la dimension patrimoniale dans les aménagements.	p.19
Outil 3.3 Animer une stratégie de communication sur l'identité du bâti thiérachien et les pistes d'innovation.	p.23
Outil 4.1 Renforcer les actions de recensement pour améliorer les connaissances sur les habitats, la faune et la flore de Thiérache.	p.25
Outil 4.2 Renforcer et structurer une politique d'animation, éducation à l'environnement à l'échelle du Pays.	p.26
Outil 4.3 Prendre en compte la biodiversité dans l'action locale.	p.27

I. Article 1 - Genèse du projet et processus d'élaboration de la charte paysagère

Une charte paysagère a été commanditée par le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache, aujourd'hui devenu Pôle d'Equilibre Territorial Rural de Thiérache, avec l'aide de fonds européens leader et du Conseil Régional de Picardie. Le Pays a souhaité faire appel à un professionnel du paysage et permettre aux acteurs concernés de co-construire la charte à ses côtés.

Deux démarches ont donc été menées en parallèle de façon complémentaire et en interaction constante :

- Un diagnostic paysager, une spatialisation des enjeux et la réalisation d'une boîte à outils.
- Une démarche patrimoniale permettant aux acteurs de s'exprimer et de débattre du diagnostic et la stratégie globale d'intervention.

Ces démarches se sont déroulées en trois phases et ont donné lieu à différents rapports :

- Le rapport « diagnostic et enjeux » reprend de manière détaillée les enseignements de la première phase. Il dresse un portrait du Pays, fait apparaître quatre unités paysagères et présente les enjeux. Il est assorti en annexe de l'analyse stratégique de la perception du territoire par les acteurs audités.
- Le rapport « stratégie globale d'intervention » récapitule le processus de co-construction et les grandes orientations de la charte paysagère. Il donne corps aux différentes synthèses issues de la co-construction et validées par les participants.
- Le rapport final reprend l'ensemble des rapports et la boîte à outils. Le présent document en est une synthèse, sous forme de document charte signable.

Les différents rapports, bien séparés dans le temps, sont le reflet de l'état d'esprit des acteurs tout au long du processus. L'élaboration de cette charte aura duré près de deux ans, période pendant laquelle nous avons vu fortement évoluer la qualité des échanges entre les acteurs ainsi que la qualité de l'investissement politique sur ce sujet.

A. Méthode d'expertise paysagère

- Un arpentage de tout le territoire du Pays.
- Des rencontres sur le terrain.
- La lecture et la synthèse de toute une bibliographie.
- Un travail de dessin, de photographie, de cartographie.

B. Méthode de co-construction par les acteurs

- Des entretiens approfondis semi-directifs, en vis-à-vis, selon une représentativité stratégique.
- Des ateliers de travail « par familles d'acteurs » leur permettant de partager des projets ensemble et d'identifier les thèmes pour l'action en commun.
- Des ateliers de travail thématiques, lieux de la co-construction de la stratégie globale d'intervention de la charte paysagère.
- Une déontologie stricte qui s'applique à toutes les étapes de la démarche et vise à donner envie aux acteurs de s'impliquer : recherche de bonnes conditions d'implication ou de désengagement, respect de l'identité de chacun, reconnaissance des légitimités, etc.
- Une même grille de questionnement, de synthèse et de restitution.
- Une validation pas à pas des enseignements stratégiques par les personnes qui ont contribué.



II. Article 2 - La démarche menée a révélé la possibilité de faire émerger une vision partageable.

Plusieurs visions semblaient irréconciliables à l'issue de l'audit mené :

- De nombreux acteurs exprimaient au départ le souhait que la charte permette de protéger le bocage pour en faire un levier de développement.
- Les représentants du monde agricole, habitants du territoire et attachés également à leur cadre de vie, ont évoqué dès le début de la démarche une crainte que la charte paysagère ne conduise à figer le paysage, à l'instar des outils de classement des haies en Espaces Boisés Classés lors de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme.

Chaque « famille d'acteurs » a exprimé ses conditions d'engagement et les thèmes pour l'action en commun sur lesquels elle était prête à s'investir aux côtés des autres acteurs.

Nous avons vu au cours du processus de co-construction les positions des uns et des autres évoluer, vers plus de compréhension mutuelle. Cela a permis d'offrir aux acteurs de bonnes conditions de rencontre et de négociation.

A la lumière de la démarche menée, les signataires de la présente charte s'accordent sur la nature complexe des problèmes posés par les évolutions des paysages et leurs conséquences en termes d'identité thiérachienne :

- Emboîtement des échelles : du local au global, au sein et au-delà du territoire de la charte, les enjeux dépassent les frontières institutionnelles, interrogeant la capacité du Pays à prendre son destin en main.
- Fonctionnement systémique : toutes les évolutions territoriales sont en interaction et ne peuvent être appréhendées indépendamment les unes des autres.
- Multiplicité des acteurs concernés qui agissent dans leurs sphères de responsabilité et légitimité.

C'est pourquoi le Pays souhaite une charte évolutive :

- Car les paysages sont en constante évolution et il s'agit de préserver un équilibre à l'échelle du Pays, ces notions n'étant pas opposées.
- Car de nombreux termes à « contenu sémantique négocié » restent au cœur des échanges : « paysage équilibré », « bocage », « identité thiérachienne » etc.

La présente charte a la nature d'une « déclaration de principe », qui de fait ne s'impose à personne, et qui a valeur d'une « obligation morale » pour les signataires.

Elle exprime un accord partagé sur les enjeux et la stratégie à mettre en oeuvre, qui ne vaut que tant qu'il est actuel et partagé, et en aucun cas ne se substitue à la prise de décision publique et privée.

Elle est en quelque sorte une expression écrite d'un « dessein commun » à long et moyen terme qui sera la base de la conduite de l'action en commun.

III. Article 3 – Une charte pour fédérer et incarner différentes entités paysagères

La présente Charte a une portée communale, intercommunale, départementale et régionale et concerne l'ensemble du territoire du Pays de Thiérache.

Toutefois, dans la perspective d'agir au plus près des acteurs, les signataires reconnaissent l'intérêt de développer une stratégie multi-niveaux pour tenir compte des spécificités et des enjeux locaux de chacun d'entre eux. A ce jour, des entités paysagères ont été délimitées par la paysagiste en fonction du diagnostic de la charte :

1. Les plateaux crayeux de la vallée de l'Oise



2. Le bassin versant de la Serre



3. Entre Oise et Ton – le tunnel vert



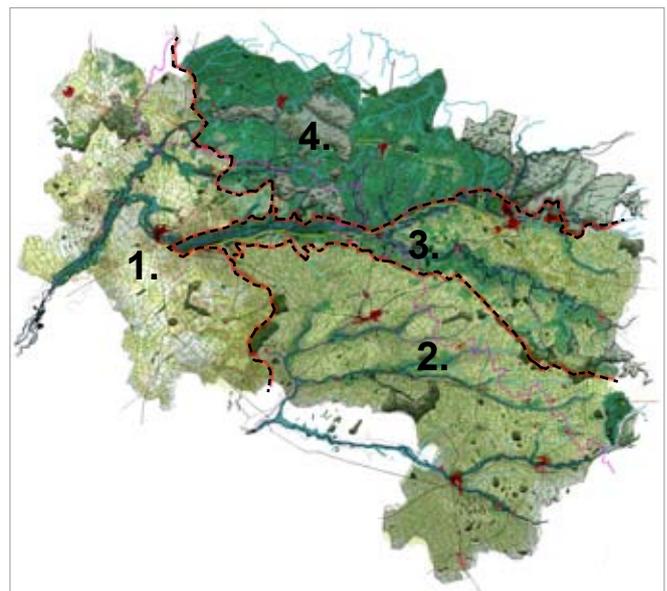
4. La Thiérache des sources et des forêts



Ces entités, cohérentes d'un point de vue de l'évolution des paysages révèlent une Thiérache plurielle, et n'ont pas encore de projet propre.

D'autres entités sont fréquemment évoquées, ce sont elles qui aujourd'hui supportent l'action localement : les entités administratives pour les politiques de développement et d'aménagement des collectivités, les bassins versants pour les questions d'eau, les voies de circulation, les continuités etc.

Les signataires reconnaissent la nécessité que ces entités naturelles, artificielles ou humaines supports de l'action en commun soient intégrées dans une stratégie d'ensemble du Pays de Thiérache.



IV. Article 4 – Conditions nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de la charte

Les signataires de la présente charte reconnaissent la nécessité d'agir en concertation pour une bonne gestion des évolutions paysagères.

Ils conçoivent que la réussite de la mise en œuvre de la charte paysagère peut constituer une opportunité stratégique pour le développement cohérent et durable du territoire du Pays de Thiérache.

Ils constatent que beaucoup d'actions visant à mieux gérer le paysage ont déjà été menées sur ce territoire antérieurement à la démarche de charte paysagère, dans la sphère agricole comme non agricole.

Ils constatent que ces actions ont généralement été conduites sur un mode individuel ou collectif et que si elles étaient nécessaires, elles n'ont pas permis, à elles seules, de résoudre les problèmes.

Ils sont conscients des limites de leur propre action et souhaitent améliorer leur performance par une meilleure collaboration avec les autres acteurs.

Ils reconnaissent qu'il est nécessaire que les acteurs des territoires, des filières, et du niveau régional s'impliquent dans la construction et la mise en œuvre commune des actions.

Ils s'accordent sur la complexité des questions liées au paysage et la multiplicité des acteurs devant agir ensemble et reconnaissent donc la nécessité d'un nouveau mode d'action. Celui-ci doit permettre d'agir en commun afin de prendre en charge efficacement la complexité en jeu.

Par conséquent, les signataires de la présente charte reconnaissent l'intérêt et la nécessité de développer les orientations stratégiques de la Charte par la poursuite du dialogue constructif entre tous les acteurs concernés.

V. Article 5 – Orientations stratégiques et programme d’actions

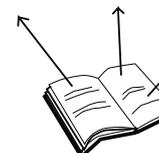
Les participants à la démarche ont validé quatre orientations stratégiques structurant l’action qu’ils souhaitent mener en commun dans le cadre de la présente charte paysagère, nécessaires à un changement effectif de la situation sur le territoire du Pays :

- Orientation 1 : Développer la filière bois pour une gestion pérenne et adaptative des massifs forestiers, bosquets et haies en Thiérache, qui prenne en compte les enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.
- Orientation 2 : Prendre en compte les évolutions agricoles pour permettre au territoire du Pays de Thiérache de s’adapter progressivement à ses évolutions paysagères.
- Orientation 3 : Identifier et valoriser les caractéristiques du bâti thiérachien pour renforcer et promouvoir l’identité paysagère et culturelle du Pays de Thiérache.
- Orientation 4 : Valoriser les richesses naturelles des paysages du Pays de Thiérache.



Ces orientations, approfondies en ateliers de travail, ont permis aux participants de débattre du diagnostic de la situation et de dessiner les contours d’actions à mettre en œuvre, de 4 ordres :

- Travailler en commun à l’**acquisition de la connaissance**.
- Construire, échanger, repérer, capitaliser et **diffuser l’information** sur tout ce qui concourt à l’équilibre des paysages souhaité.
- Créer les conditions d’un **dialogue constructif** à différentes échelles du territoire du Pays permettant d’accompagner les produits et les territoires issus de productions et d’aménagements jugés positifs.
- **Agir, aménager**, prendre en charge.





Orientation 1 : Développer la filière bois pour une gestion pérenne et adaptative des massifs forestiers, bosquets et haies en Thiérache, qui prenne en compte les enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.

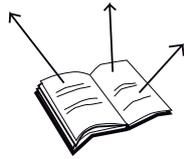
Si l'on veut maintenir les éléments boisés, la prise en compte de la dimension économique paraît incontournable.

L'atelier concernant la valorisation économique de la ressource en bois a fait apparaître une distorsion naissante entre l'offre et la demande. Aujourd'hui l'offre de bois déchiquetée est structurée. Beaucoup d'initiatives sont entreprises par différents acteurs, et en particulier l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache. Toutefois, les débouchés restent insuffisants et les initiatives publiques pour développer la demande sont encore rares. Les signataires de la charte souhaitent conforter et valoriser ces actions existantes, également innover sur certains points.



Stratégie développée : favoriser l'installation de chaudières bois

1.1	Animer une stratégie de communication sur le lien entre la filière bois plaquette et le paysage.	
1.2	Concevoir et tester avec les porteurs de projet un service « clé en mains » pour les chaufferies bois.	



1.1

OUTIL 1.1

ANIMER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION SUR LE LIEN ENTRE LA FILIERE BOIS PLAQUETTE ET LE PAYSAGE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

En s'équipant d'une chaudière au bois, une collectivité peut contribuer à maintenir :

- des paysages qui font l'attrait touristique et la qualité de vie des territoires.
- des corridors biologiques essentiels pour une biodiversité plus riche.
- des ouvrages d'hydraulique douce luttant contre l'érosion et améliorant la qualité de l'eau.
- une activité économique non délocalisable associée à la filière bois-énergie.

De nombreuses actions sont menées par l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache afin de faire connaître toutes ces externalités positives liées à la valorisation du bois déchiqueté issu de l'entretien du bocage, permettant au territoire du Pays de Thiérache d'être en avance sur ce sujet.

Il apparaît néanmoins un besoin d'améliorer encore ces initiatives car il reste des freins à l'utilisation des chaufferies bois qui pourraient être limités.

EN PRATIQUE

Le territoire du Pays de Thiérache a la chance d'avoir localement les compétences techniques et plusieurs années d'expérience d'accompagnement d'acteurs pour la valorisation économique du bois issu de la taille des haies.

Afin d'accroître l'ampleur des actions menées, il apparaît important de relayer la communication faite et de mettre en lien tous les acteurs concernés et les initiatives à l'échelle du Pays de Thiérache.

Cette stratégie de communication devra être particulièrement étudiée pour correspondre aux attentes des élus, peu enclins à s'intéresser à ce sujet a priori, et capitaliser le savoir-faire déjà existant sur le territoire.

ACTEURS

Maître d'ouvrage : PETR de Thiérache

Maître d'oeuvre : AAAT

Partenaires techniques : CA02, naturalistes, usagers des chemins, acteurs de l'eau, professionnels du bois, chauffagistes, installateurs, collectivités locales...

Des définitions à rappeler et illustrer :



Une haie recépede : la taille sévère des arbres force la ramification et favorise une repousse rapide. Cette pratique, traditionnelle en milieu bocager, est à ne pas confondre avec un arrachage!



Chemin agricole avec haies productives (bois déchiqueté).



Un paysage de haies basses en Avesnois.



1.2

OUTIL 1.2

CONCEVOIR ET TESTER AVEC LES PORTEURS DE PROJETS UN SERVICE « CLES EN MAINS » POUR LES CHAUFFERIES BOIS

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La ressource en **haies hautes et arbres têtards** en Thiérache, estimée à 3512km (données 2006-2007), est, de l'avis des acteurs impliqués dans cette charte, sous-exploitée. Le potentiel est aujourd'hui évalué par l'AAAT à 35 à 38000 tonnes par an, capables donc d'alimenter 1500 chaudières de 50kW, c'est-à-dire de chauffer de 15 à 18000 personnes. C'est un potentiel important à l'échelle du territoire. L'objectif de poursuivre l'installation de chaudières est donc fondé quant à la ressource disponible.

Aujourd'hui, le territoire du Pays de Thiérache est plutôt en avance en termes d'installation de chaudières bois (80 installées, contre 10 dans le PNR Avesnois). Un réseau d'acteurs accompagne les porteurs de projet des dossiers de financement (FREME et Fonds chaleur pour les collectivités, crédit d'impôts pour les particuliers, PPE pour les agriculteurs) à la livraison régulière des plaquettes. La filière semble rôtée.



Parmi les freins évoqués quant au choix de ce type de chaudière quand on est maire d'une commune, le manque de personnel pouvant s'occuper du décendrage de la chaudière, générant un besoin de prestation d'entretien, comparable aux autres types de chauffage (gestion, maintenance) et le manque de connaissance sur cette filière des corps de métier accompagnant la construction ou rénovation des bâtiments.

A travers la charte paysagère, les acteurs souhaitent donc avancer et innover en mettant en place une prestation complète au service des chaudières bois, depuis la conception du projet jusqu'au décendrage et l'évacuation des cendres.

QUESTIONS À SE POSER

Comment s'organiser à l'échelle du territoire pour pouvoir proposer aux porteurs de projet une prestation pour l'entretien et le décendrage ?

Des installations existantes permettent d'avoir une idée de l'importance de cette gestion et maintenance, plusieurs années après installation.

EN PRATIQUE

- Trouver un groupe d'acteurs qui a envie d'avancer sur le projet et se chargera d'amener autour de la table les acteurs nécessaires à la co-construction de la prestation. Le PETR permet la rencontre et la facilité. Il peut, par exemple, essayer de monter un projet pilote avec l'aide d'une collectivité.
- Mettre à jour les inventaires de linéaires de haies et arbres (cf fiche 4.1).

ACTEURS

Maître d'ouvrage : Le PETR (rôle d'animateur et de facilitateur)

Partenaires techniques : AAAT, communes du Pays

1.2

OUTIL 1.2

CONCEVOIR ET TESTER AVEC LES PORTEURS DE PROJETS UN SERVICE « CLES EN MAINS » POUR LES CHAUFFERIES BOIS

TECHNIQUE

Installation octobre 2011 -
 2 chaudières Hargassner 80 kW en cascade pour la mairie, les écoles et salle des fêtes et l'eau chaude sanitaire
 Livraison de plaquettes bocagères en benne agricole par l'AAAT
 Temps passé pour décendrage & entretien chaudière : environ 2 jours/an
 Temps de remplissage du silo : 6 à 7 fois soit 3.5 heures sur l'année

DONNÉES ECONOMIQUES

Avant chauffage au fuel consommation moyenne de 13 500 l fuel - 12 015 € (0.89 €/l)
 Investissement : 99 875 € HT (+ 8 000 € HT radiateurs salle fête)
 2 Chaudières Hargassner 80 KW : 51 847 € HT
 Installation : 26 559 € HT
 Aménagement Silo - Chaufferie : 21 469 € HT
 Subvention FREME & Conseil Général : 57 000 €
 Consommation annuelle : 181 MAP soit 5258 € -
 Coût de kWh : 0,0288 €

IMPACT

Économie annuelle / fuel : 6 757 €
 > retour investissement brut 16 ans
 > retour investissement net 7 ans
 Économie annuelle réalisée : 53,73 tonnes de CO2

A titre d'exemple :

La chaufferie d'Esqueheries

**A titre d'exemple :**

La chaufferie de Fontaine les Vervins

TECHNIQUE

Installation avril 2011 - chaudières Hargassner 200 kW pour la mairie, la salle des fêtes, 2 habitations, l'église et l'eau chaude sanitaire.
 Livraison de plaquettes bocagères en benne soufflerie par l'AAAT
 Temps de remplissage du silo : 4-5 fois par an



Maison d'un particulier



Salle des Fêtes



Gîte



Mairie



Eglise

DONNÉES ECONOMIQUES

Investissement : 143 347 € HT
 Chaudières Hargassner 200 KW : 45 400 € HT
 Installation et réseaux distributions : 75 710 € HT
 Aménagement Silo - Chaufferie : 22 237 € HT
 Subvention FREME & Conseil Général : 112 333 €
 Ancienne consommation de chauffage : 12 700 € en 2009 (sans la maison du particulier)
 Consommation annuelle avec chaudière bois : 198 MAP soit 7190 € - Coût de kWh : 0,037 €

IMPACT

Économie annuelle énergie : 5 510 € -> retour investissement brut 20 ans
 Économie annuelle réalisée : 58,77 tonnes de CO2
 Retour sur investissement net : 6 ans

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS

>Atelier Agriculture Avesnois Thiérache
 43 rue du Général de Gaulle
 02 260 La Capelle
 Tel : 03 23 97 17 16 - Fax : 03 23 97 17 36
 Françoise Gion, Animatrice
 aat@wanadoo.fr
 >Nord Picardie Bois (contact@nord-picardie-bois.com)

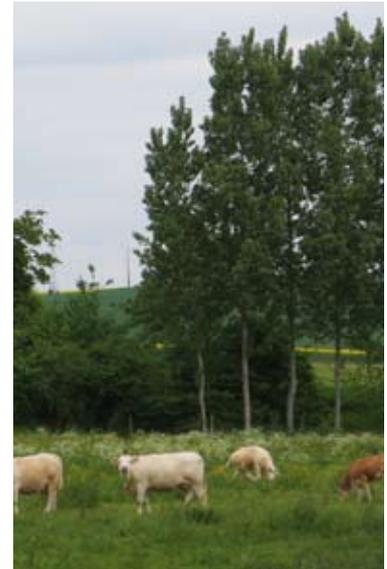


Orientation 2 : Prendre en compte les évolutions agricoles pour permettre au territoire du Pays de Thiérache de s'adapter progressivement à ses évolutions paysagères.

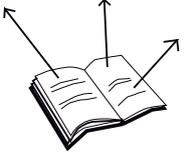
Les paysages sont une résultante de caractéristiques intrinsèques du milieu et d'activités humaines sur un territoire. Aujourd'hui, si divers éléments relativement stables (forêts, églises fortifiées, rivières et relief...) structurent les paysages du Pays, ceux-ci sont façonnés en grande partie par l'agriculture, en proie à des évolutions importantes.

Un paysage est par nature évolutif, ce qui n'empêche pas de rechercher, à l'échelle du territoire du Pays de Thiérache, un équilibre : camaïeu de verts, maillage plus ou moins dense de haies, alternances régulières des micro-paysages etc.

Comment s'organiser pour faire en sorte qu'une agriculture viable économiquement concoure davantage à des paysages de qualité pour le pays ?



Stratégie développée :

2.1	Se doter d'outils propres au territoire permettant au monde agricole de prendre en charge les qualités paysagères portées par la charte.	
2.2	Agir ensemble à une échelle locale : trouver l'échelle, organiser le dialogue (haies, aménagements).	
2.3	Mettre en valeur les productions locales.	



2.1

OUTIL 2.1

SE DOTER D'OUTILS PROPRES AU TERRITOIRE PERMETTANT AU MONDE AGRICOLE DE PRENDRE EN CHARGE LES QUALITÉS PAYSAGÈRES PORTÉES PAR LA CHARTE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans le respect d'un contexte réglementaire qui dépasse le territoire et sur lequel il n'a que peu de prise, l'enjeu est de se redonner des marges de manœuvre pour accompagner les évolutions agricoles dans le sens porté par la charte, sans rajouter de contraintes.

Les débats montrent que l'agriculture souhaitée est largement dépendante d'un contexte économique lié aux marchés mondiaux. Par conséquent, il apparaît nécessaire de se donner plus de maîtrise sur l'évolution des pratiques, par des incitations, de l'accompagnement, plutôt qu'en rajoutant de nouvelles contraintes sur les pratiques. Un travail de prospective approfondie peut permettre d'identifier les leviers et marges de manoeuvre du territoire.

QUESTIONS À SE POSER

Quel bilan peut-on faire des MAE sur le territoire? : Est-ce une solution durable au changement de pratiques? Quels ont été les effets en termes de paysage? Quelles sont les lacunes ou les difficultés? Y a-t-il eu d'autres outils?

EN PRATIQUE

Réunir les acteurs concernés par la mise en place des MAE et les effets sur le paysage et faire ce travail de bilan et de réflexion pour faire émerger un nouvel outil propre au territoire.

ACTEURS

Maître d'ouvrage : PETR, facilitateur de l'action et de la rencontre

Partenaires techniques: tous les acteurs concernés



2.2

OUTIL 2.2

AGIR ENSEMBLE À UNE ÉCHELLE LOCALE : TROUVER L'ÉCHELLE, ORGANISER LE DIALOGUE (HAIES, AMÉNAGEMENTS)

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans le cadre d'un objectif global de préservation des qualités du paysage, les acteurs s'accordent sur la nécessité, lors des projets d'aménagement du territoire, d'entraver le moins possible le bon fonctionnement des exploitations agricoles d'élevage afin qu'elles puissent se maintenir.

Parmi les projets déjà menés sur différents sujets liés au paysage, ayant trait à la prise en charge des éléments boisés, à l'aménagement de la voirie ou du territoire, à l'urbanisme... certains sont décriés, d'autres plébiscités.

L'ensemble des acteurs concernés par l'avenir des paysages de Thiérache souhaite que le PETR puisse être le lieu de co-construction d'un guide méthodologique, de type cahier des charges, permettant d'associer dans de bonnes conditions logique agricole, logique environnementale, logique des pouvoirs publics dès l'amont des projets d'aménagement, sur tous les sujets touchant au paysage.

Ce travail doit permettre de croiser les enseignements des différents projets déjà mis en œuvre, d'analyser les facteurs de réussite et d'échecs, de dessiner les contours d'une méthodologie duplicable comportant des garde-fous.

EN PRATIQUE

Constituer un groupe de travail comportant des représentants volontaires de toutes les logiques en jeu.

Elaborer un cahier des charges type à destination des élus en veillant à concilier sa nécessaire adaptation au contexte local (territoire, acteurs, calendrier etc.), avec un minimum de garde-fous tant sur le processus de concertation que sur les objectifs de résultat.

A titre indicatif, différents points à conseiller aux porteurs de projets :

L'initiateur du projet devra présenter le contexte de son initiative et son besoin. Il est important que soient précisés dès le départ l'espace de négociation et celui de la décision. Ainsi, tous les acteurs sollicités le sont en toute connaissance de cause. La simple consultation n'est pas souhaitable, il s'agit de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs pour construire un projet acceptable par tous.

Selon la nature du projet, différents outils peuvent être recommandés : la photo-interprétation, le repérage de terrain, un travail de hiérarchisation multicritères, des esquisses de projet etc. Le guide méthodologique devra expliciter les atouts des différents outils et la manière dont ils peuvent être utilisés dans un processus de co-construction.

Selon la nature du projet, des garde-fous devront être recommandés : par exemple pour les aménagements de voirie (création de giratoires, de ralentisseurs, plantation de haies paysagères), le maintien de la possibilité de circulation des engins agricoles et des troupeaux selon les cas, voire l'anticipation d'une possibilité de circulation si ce n'est pas le cas au moment du projet.

ACTEURS

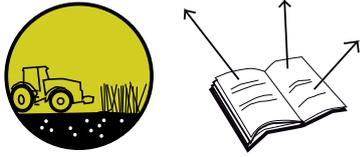
Maître d'ouvrage : PETR de Thiérache

Partenaires techniques : CA02, collectivités locales, naturalistes, usagers des chemins, AAAT, et tous les acteurs concernés.

Définition de niveaux d'intérêts des haies (carte communale Bergues sur Sambre).

	Niveau d'intérêt
0	Faible
1	Moyen
2	Fort
3	Très fort





2.3

OUTIL 2.3 METTRE EN VALEUR LES PRODUCTIONS LOCALES

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

L'offre touristique du Pays est actuellement en cours de structuration depuis la récente création d'un office de tourisme à l'échelle du pays. L'enjeu est de valoriser et faire connaître les activités agricoles en harmonie avec le patrimoine naturel. Des synergies existent sur le territoire mais sont mal connues ou diffusées.

QUESTIONS À SE POSER

Comment être « ambassadeur » de son territoire et de ses productions en montrant l'exemple ? Quels produits privilégier dans un apéritif ou événement festif communal ? Je peux servir du jus de pomme de Thiérache, du Maroilles, utiliser systématiquement des produits locaux.

EN PRATIQUE

Engager un inventaire des initiatives « positives » mettant en lien l'agriculture et les habitants ou consommateurs. Il peut être effectué et restitué sous différentes formes : exposition, intégration dans le site internet, édition, etc.

Soutenir et valoriser les actions engagées pour l'utilisation de produits locaux dans les cantines.

Améliorer la visibilité de la plateforme de vente en ligne de produits de Thiérache.

Mettre en place un label local pour les produits de qualité de Thiérache « produit du bocage ».

Réaliser une lettre d'information sur les activités agricoles et intégrer l'AB.

Exemple de projet porté par le CPIE Bugey Genevois :

Afin de faire connaître le métier d'agriculteur, susciter le questionnement chez les habitants, créer du dialogue entre eux, le CPIE Bugey Genevois a coordonné la production d'un DVD « Notre espace... on partage. Nos produits... on choisit » et sa diffusion lors de réunions ouvertes au public. En 2010-2011, le CPIE Bugey-Genevois en fait l'animation, appuyée des élus et en présence des agriculteurs. 15 réunions publiques sont organisées, qui réunissent plus de 600 personnes. Cet outil a permis d'animer des séances d'échanges, relevant une méconnaissance du contexte et de la réglementation du foncier, faisant émerger des questionnements autour de la qualité des produits, leurs prix, les labels, les OGM, les haies, et ayant conduit à réfléchir à des évolutions dans le métier d'agriculteur.

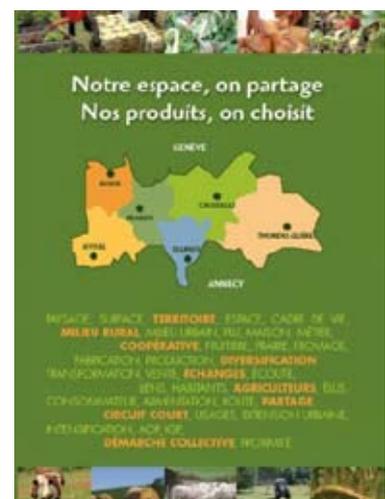
ACTEURS

Maître d'ouvrage : le PETR fédère l'ensemble des initiatives

Partenaires techniques : Office du tourisme, CPIE, Conservatoire des espaces naturels de Picardie, AAAT



Action du CPIE de Merlieux : «Un fruit pour la récré»





Orientation 3 : Identifier et valoriser les caractéristiques du bâti thiérachien pour renforcer et promouvoir l'identité paysagère et culturelle du Pays de Thiérache.

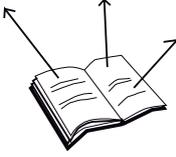
L'identité Thiérachienne présente de multiples facettes. Cela passe notamment par le patrimoine bâti, un capital culturel et un patrimoine bocager. Si les paysages agricoles ont subi de grandes mutations, les villages de Thiérache ont su garder leur «caractère» rural au travers d'une tradition d'intégration de l'habitat dans les paysages naturels et cultivés.

Selon l'ensemble des acteurs ayant participé à l'atelier sur les identités paysagères et culturelles, il est important d'agir sur les entrées de bourg et les axes stratégiques, plus visibles, et de cadrer les actions faisables en évitant d'ajouter de nouvelles contraintes.

Les principaux objectifs que se fixe la charte paysagère sont de maintenir une identité dans les bourgs et les villages et de diffuser la connaissance de la richesse patrimoniale pour encourager les différents acteurs dans la prise en charge de ce patrimoine.



Les fiches action :

3.1	Aménager des circuits patrimoniaux autour des produits locaux, du patrimoine historique et paysager afin de favoriser la découverte touristique du Pays.	
3.2	Intégrer et valoriser la dimension patrimoniale dans les aménagements.	
3.3	Animer une stratégie de communication sur l'identité du bâti thiérachien et les pistes d'innovation.	



3.1

OUTIL 3.1

AMÉNAGER DES CIRCUITS PATRIMONIAUX AUTOUR DES PRODUITS LOCAUX, DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET PAYSAGER AFIN DE FAVORISER LA DÉCOUVERTE TOURISTIQUE DU PAYS

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La promotion de la destination «Thiérache» est en cours et le prochain programme Leader concerne la valorisation du tourisme. Les richesses de la Thiérache sont peu connues et valorisées. Pour porter un regard nouveau sur le territoire et permettre aux touristes de le découvrir et le parcourir, il ne s'agit pas juste de fabriquer des «paysages typiques» pour faire plaisir aux promeneurs, habitants, touristes, mais bien de prendre soin du cadre de vie.

QUESTIONS À SE POSER

Quelles boucles créer ? Quel itinéraire emprunter ?

Il faut pouvoir identifier les lieux et/ou curiosités à mettre en lien dans l'itinéraire. Cela implique un inventaire ou travail de reconnaissance des éléments identitaires du bourg ou des scènes paysagères à montrer. Mettre en place un itinéraire de découverte, c'est aussi poser la question de la valorisation du patrimoine en soi : quels éléments patrimoniaux à rénover, embellir, sur quoi mettre l'accent ?

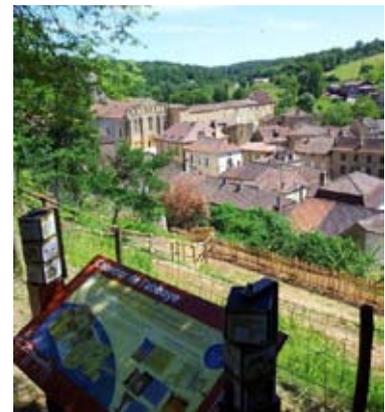
Il faut non seulement définir un itinéraire «dans» le village, mais aussi penser à des points de vue hors du village qui permettent de mieux saisir son insertion dans le paysage et son intérêt urbanistique : des points de vue depuis des points hauts (coteaux, rebords de plateaux).

Comment aménager les cheminements ? Quelle signalétique ?

Faire intervenir des artisans locaux pour la réalisation des supports de balisage et d'interprétation. Privilégier les ressources locales et peu onéreuses. Définir le type de déplacements souhaités (vélos, piéton, PMR) pour mieux choisir les revêtements de sols (enrobé, béton, sable, pelouse).



Panneau d'interprétation devant un bâti traditionnel rénové (Kerhinet)



Panneau d'interprétation mettant en valeur la forme du village et son insertion dans le site. (Cadouin)



Signalétique parcours botanique

EN PRATIQUE

Une mise en oeuvre transversale

Réunir l'ensemble des acteurs concernés par le thème pour co-construire les boucles permettra une meilleure appropriation des aménagements et une réelle implication. Cela évitera les conflits d'usages et garantira la pérennité de l'ouvrage.

Des pistes à suivre

Si la forme urbanistique du village est groupé, on peut favoriser les «tours» de village. Ces chemins tendent à disparaître mais ils sont des traces des ceintures bocagères, épaisseurs constituées de pâturages et vergers.

Il est possible de greffer un itinéraire communal sur le passage d'itinéraires de grande randonnée ou d'une trame bleue ou verte pour développer une boucle dans les villages. Idéalement, ces boucles doivent passer par des points de ralliement (commerces, office de tourisme, hébergement).

Il est possible de s'inspirer des sentiers d'interprétation (architectural, botanique, agricole ou paysager), permettant aux visiteurs et habitants de redécouvrir leur patrimoine. Cela implique de construire un «scénario» avec un prestataire spécialisé.

Des données de type «paroles d'habitants» permettent d'ancrer le circuit dans la vie locale.

Créer des livrets thématiques de découverte des paysages du pays en croisant les regards (agriculture, écologie des milieux, histoires populaires, patrimoine architectural...).

Faire intervenir un expert du paysage dès le départ d'un projet de création de routes ou d'aménagement d'un itinéraire de déplacement.

ACTEURS

Maîtrise d'ouvrage : l'OT du Pays de Thiérache

Partenaires techniques : associer les acteurs concernés



3.2

OUTIL 3.2

INTÉGRER ET VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE DANS LES AMÉNAGEMENTS

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans une dynamique de constitution de documents d'urbanisme (PLU, PLUI, cartes communales), la forme des villages, l'architecture, et leur insertion dans les sites sont des éléments déterminants qui participent au maintien des identités culturelles.

QUESTIONS À SE POSER

- Dans quelle entité paysagère de Thiérache suis-je ?

Entités 1 et 2 : Ici, mélange de deux typologies de villages car territoire charnière avec les plaines du laonnois et du St Quentinois : les villages sont tantôt linéaires, tantôt groupés. Le territoire comporte un bocage résiduel, plus dense près des villages et des cours d'eau. Les paysages sont plutôt ouverts, ceci lié aux grandes cultures. Les abords des villages sont ce qu'il reste de la mémoire du système bocager ancien et le double parcellaire est à mettre en valeur.

Entités 3 et 4 : territoire plus humide et bocager. La plupart des villages sont de structure linéaire ou dispersée et sont intégrés à un système de prairies, cultures, rivières : les horizons sont plus courts, les paysages sont plus fermés.

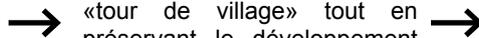
- Mon village est-t-il groupé ou linéaire ?

Définition 1 : «urbanisme»

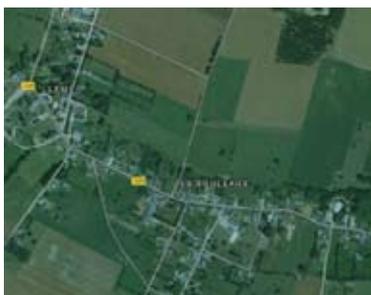
«Ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement.»



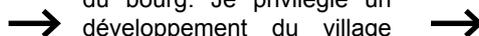
Village groupé



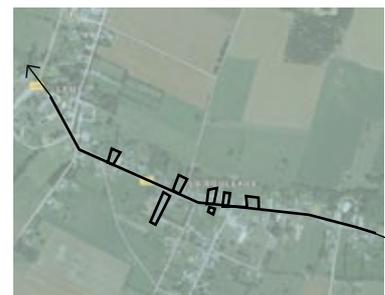
- Je suis élu dans un village groupé : la structure du bourg est de forme concentrique. Je peux renforcer la ceinture bocagère autour du village et recréer ou conforter un chemin «tour de village» tout en préservant le développement des exploitations agricoles : celui-ci doit marquer la limite d'extension des habitations.



Village linéaire ou village «rue»



- Je suis élu dans un village linéaire : la rue est la colonne vertébrale de l'aménagement du bourg. Je privilégie un développement du village en suivant l'axe directeur. De préférence, je cherche à densifier le coeur de l'axe avant de le prolonger.



3.2

OUTIL 3.2

INTÉGRER ET VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE DANS LES AMÉNAGEMENTS

QUESTIONS À SE POSER

Lectures de paysage et perspectives visuelles : comment s'insérer au mieux dans un paysage de qualité ?

EN PRATIQUE

IDENTIFIER LES «SILHOUETTES» DES BOURGS

Le paysage a une valeur identitaire. Pour le comprendre, il y a parfois besoin de clés de lecture. Lors de la réalisation d'une extension de village le maire peut veiller à être cohérent dans l'emplacement et la forme des nouvelles constructions et favoriser leur insertion dans le paysage. Observer l'installation et le développement des villages (cartes, photos anciennes, vues aériennes) permet de comprendre l'intelligence de l'implantation et de s'en inspirer pour les aménagements futurs.

Souvent, les seules verticales qui émergent des villages sont les clochers. Penser à préserver ces «repères visuels» et à ne pas les obstruer : bâtiment plus haut devant, construction en rebord de plateau, etc.

PRÉSERVER DES POINTS DE VUE EMBLÉMATIQUES

Des «Points de vue» en belvédères au dessus des villages permettent de lire leur histoire et leur insertion dans les sites naturels. Ces «perspectives visuelles» sont à conforter et les lieux d'observation à aménager et pérenniser. (cf fiche 3.1)

PLU : notion de perspective visuelle

Lecture de paysage :

Extension de village : des formes construites qui brouillent la lecture des vallonnements. (mauvais choix dans la couleur des enduits et des tuiles).



Définition 2 : «urbanisme»

«Ensemble des règlements permettant aux pouvoirs publics de contrôler l'utilisation du sol en milieu urbain. Dispositions, plan, procédures, règles d'urbanisme.»

ORIGNY EN THIÉRACHE

Lecture de paysage -> vue sur nouveau lotissement. L'implantation du groupe d'habitation s'inscrit dans le fond de vallon et a donc un impact moindre sur le profil du village. Les toits et enduits permettent une insertion paysagère relativement réussie.



A QUI DEMANDER CONSEIL ?

>Le CAUE du département est missionné pour ce type de conseil aux particuliers et collectivités. Il a déjà mis en place des actions de lecture de paysage avec les scolaires.

>Le Pôle habitat du PETR

3.2

OUTIL 3.2

INTÉGRER ET VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE DANS LES AMÉNAGEMENTS

QUESTIONS À SE POSER

La Thiérache est une porte d'entrée de la Picardie : comment valoriser les grands axes de circulation?

EN PRATIQUE

PRÉSERVER DES ENTRÉES DE VILLAGES ACCUEILLANTES ET REPRÉSENTATIVES D'UNE IDENTITÉ LOCALE.

Une entrée de village constitue une «vitrine» qui permet un premier contact. Elles ont tendance à être constituées de zones commerciales, industrielles ou de lotissements qui se sont implantés en périphérie des bourgs. Ces nouvelles architectures et formes d'urbanisme peuvent ne pas être en harmonie avec les traditions locales.

Dans les villages -rues, l'ensemble du linéaire emprunté peut être traité avec un aménagement paysager cohérent. Ces aménagements doivent respecter le caractère «rural» des bourgs et être le plus possible «perméables» afin d'infiltrer les eaux de ruissellement et prendre en compte la circulation des engins agricoles.

Risque de banalisation des entrées de villes et des spécificités architecturales.



RE-PLANTER LES AXES MAJEURS

Cela permet d'accompagner les déplacements et de redonner un horizon dans les grands paysages ouverts. Veiller à planter des espèces locales et à mettre en valeur les savoir-faire (taille en têtard, haies productives). Si ces plantations ont avant tout un intérêt visuel, elles doivent pouvoir se connecter à d'autres problématiques : trames vertes, productions de bois de chauffage, développement de la biodiversité, compatibilité avec les activités agricoles.

Un choix d'enduit, de parement ou de couleur de toiture peut participer au respect des traditions architecturales.

PENSER LE PROJET À UNE ÉCHELLE PLUS LARGE

Un aménagement à l'échelle d'une commune peut avoir un impact visuel, écologique, hydraulique à une plus grande échelle. Penser à consulter les documents d'urbanisme. Dans tous les cas, faire appel à un conseiller (architecte, urbaniste, paysagiste) permet de s'inscrire dans un projet global.

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS

>CEREMA «Une voirie pour tous»
>CAUE de l'Aisne : Les CAUE donnent des conseils gratuits, personnalisés et indépendants aux particuliers, aux associations, aux professionnels (agriculteurs, artisans...), aux collectivités territoriales qui portent des projets en milieu rural.

3.2

OUTIL 3.2

INTÉGRER ET VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE DANS LES AMÉNAGEMENTS

EN PRATIQUE

Palette de matériaux et références pour l'aménagement d'espaces ruraux.



Place de village : espaces largement plantés avec essences demandant peu d'entretien, revêtements de sols piétons perméables avec joints enherbés, clôtures en bois.



Traversée de bourg : bas côtés enherbés servant à recueillir les eaux de ruissellement, cheminement piéton perméable et accessible PMR.



Routes plantées : valoriser les grands axes, réduire la vitesse, faire signal dans les plaines ouvertes.



Des aménagements simples et peu onéreux qui peuvent être mis en place et entretenus par les services techniques.



Des murs en gabion à mettre en oeuvre avec des pierres locales ou matériaux récupérés (briques de bâtiments voués à démolition).



Des espaces plantés constitués d'assemblages de matériaux récupérés.



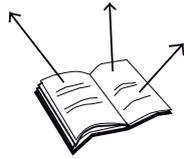
Hiérarchiser les espaces et adapter les revêtements de sols en fonction : les parkings peuvent être des surfaces en herbe ou perméables.



Utiliser différents matériaux permet de valoriser les espaces publics.



Des matériaux concassés permettent de réaliser des paillages bon marché.



3.3

OUTIL 3.3

ANIMER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR L'IDENTITÉ DU BÂTI THIÉRACHIEN ET LES PISTES D'INNOVATION

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La Thiérache présente de multiples facettes, ce qui implique diverses manières de construire, d'habiter, des traditions architecturales différentes selon les secteurs, et des combinaisons de matériaux propres à chaque période. Aujourd'hui, les constructions ont tendances à se banaliser, et les savoirs faire à disparaître.

Il est possible d'adopter des styles architecturaux très contemporains et de tendre vers l'innovation tout en respectant des traditions et savoir faire locaux.

QUESTIONS À SE POSER

Comment conserver et/ou réinventer une singularité du bâti en Thiérache? Comment innover dans le domaine de l'architecture ?

Comment construire à coût réduit un habitat de qualité accessible au plus grand nombre?

EN PRATIQUE

- Définir et «vulgariser» ce qu'est le bâti en thiérache (distinctions à faire selon les époques et les territoires).
- Valoriser des rénovations et mises en valeur exemplaires.
- Montrer des exemples de constructions contemporaines.



Des rénovations du bâti avec des palettes de matériaux riches et diversifiés.

Pistes du PETR de Thiérache :

- Poursuivre le travail de guide méthodologique de la maison Thiérachienne sur les aspects extérieurs (matériaux à utiliser...).
- Réaliser une charte/un guide du nouvel habitant thiérachien (avec des conseils, ou alors une charte qui engage...).
- Poursuivre les initiatives du type de l'opération façade portée par la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières.

ACTEURS

Maître d'ouvrage : PETR

Partenaires techniques : Caue, Maison Paysanne, etc





Orientation 4 : Valoriser les richesses naturelles des paysages du Pays de Thiérache

Le territoire du PETR présente un intérêt écologique, en particulier du fait d'un maillage « bleu et vert » encore riche. Pourtant, il existe de fortes disparités sur ce territoire : au nord, où le maillage est plus dense, la biodiversité est plutôt riche et mérite une attention toute particulière. C'est l'exemple des mares avec des espèces rares comme le triton crêté. Ailleurs, la problématique pourra être différente et on s'attachera plus, par exemple, à préserver la nappe d'eau souterraine encore relativement de bonne qualité. Cette richesse, et plus particulièrement les espaces bocagers, est un atout certain pour le territoire et il faut donc la préserver des pressions qui la dégradent. Sur cette thématique de valorisation des richesses naturelles, il semble important que des actions concourent à la préserver et mieux la connaître.



Les fiches action :

4.1	Renforcer les actions de recensement pour améliorer les connaissances sur les habitats, la faune et la flore de Thiérache.	
4.2	Renforcer et structurer une politique d'animation, éducation à l'environnement à l'échelle du Pays.	
4.3	Prendre en compte la biodiversité dans l'action locale.	



4.1

OUTIL 4.1

RENFORCER LES ACTIONS DE RECENSEMENT POUR AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS, LA FAUNE ET LA FLORE DE THIÉRACHE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La Thiérache est ciblée au niveau régional comme un territoire d'une grande richesse en termes de patrimoine naturel. Il est important de garder à l'esprit que cette richesse est la résultante d'une activité économique agricole et forestière. Il est nécessaire de mieux connaître la nature et l'importance de ce patrimoine, en poursuivant les actions d'inventaires et en associant la population.

Des actions sont menées sur le territoire par différents acteurs : sorties natures, inventaires (Cpie + PETR par le biais de l'observatoire du bocage), valorisation par le biais du portail « clic Nat » de Picardie Nature pour les recensements de la faune.

Les actions d'inventaires « partagés » sous forme de sorties nature permettent de développer l'offre touristique et ont un succès non négligeable.



Sorties nature - inventaire du Pays, avec le CPIE.

QUESTIONS À SE POSER

Comment valoriser et capitaliser les données produites par les différents acteurs du territoire ?

EN PRATIQUE

Engager des campagnes d'inventaires et recensements en intégrant les habitants :

- > Définir les objectifs à atteindre et le cadre du recensement (faune, flore, haies, haies productives, arbres têtards, bosquets...).
- > Former les habitants à la reconnaissance et l'identification des espèces.

Poursuivre les actions engagées.



Stages bénévoles identification faune-flore - Procédé d'inventaire de Picardie Nature.

ACTEURS

Maître d'ouvrage : PETR de Thiérache (récolte les données et construit le cadre de l'inventaire)

Partenaires techniques : CPIE, Conservatoire des espaces naturels de Picardie, Picardie Nature,

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS

- > CPIE
- > Conservatoire des espaces naturels de Picardie
- > Picardie Nature
- > Clic NAT



4.2

OUTIL 4.2

RENFORCER ET STRUCTURER UNE POLITIQUE D'ANIMATION, ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE DU PAYS

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont menées sur le territoire et des projets prennent forme.

Exemple : les classes d'eau (visites de stations d'épuration, de zones de captages), projet de maison de l'environnement porté par la CC de Guise, les classes du Patrimoine, etc.

Ces initiatives dispersées méritent d'être structurées et de suivre une cohérence globale à l'échelle du pays.

QUESTIONS À SE POSER

Comment mieux diffuser les informations, mieux communiquer sur les actions menées ?

Comment mieux connecter les actions aux problématiques et enjeux liés au pays ?

EN PRATIQUE

Mettre en place un lieu d'accueil «pôle» nature à l'échelle du pays.

Mettre en place des éditions et supports pédagogiques d'éducation au développement durable.

Diffuser plus largement les sorties nature.

ACTEURS

Maîtrise d'ouvrage : Le PETR pilote les différentes initiatives et communique sur les événements et les rendez-vous.

Les partenaires techniques : Picardie Nature, CPIE, Conservatoire des Espaces Naturels et tous les acteurs concernés.



Animations d'éducation à l'environnement du CPIE de l'Aisne.



Le bâtiment du CPIE à Merlieux. Une architecture contemporaine, HQE, avec chaufferie bois.



L'Illoz', ancienne ferme rénovée en Centre Eau et Nature. Rénovation écologique avec techniques locales (Pisé, etc) Rhône.



Maison de la Baie de Somme.



4.3

OUTIL 4.3

PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ACTION LOCALE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

De nombreux conflits ou blocages pourraient être évités si les acteurs arrivaient à mieux communiquer et se comprendre. Si localement les acteurs sentent qu'ils ne se comprennent ou ne s'apprécient pas, ils peuvent être amenés à agir de manière précipitée ce qui peut conduire à des situations «perdant-perdant». Il est possible de prendre en exemple certaines mesures compensatoires jugées inutiles.

Cette action a pour but d'élaborer, de manière concertée, des "fiches réflexe", afin d'attirer l'attention sur les éléments à considérer autour de situations courantes, pour lesquelles le réflexe habituel est d'agir seul, alors qu'il y aurait besoin de dialogue entre deux parties, voire plus.

QUESTIONS À SE POSER

Comment aider à gérer la complexité en amont de chaque prise de décision ?

EN PRATIQUE

Des fiches «Réflexe» à mettre à disposition sur le site du PETR, par exemple sous la forme d'un petit livret à imprimer.

Thématiques pressenties :

Besoin de déplacer une mare.

Apprécier la valeur écologique d'une haie ou d'un arbre.

Planter des haies le long d'une route.

Intégrer des aménagements ou espaces naturels au SRCE (trames vertes et bleues).

Axées dans un premier temps sur l'intégration de la biodiversité dans l'action locale, ces mêmes fiches réflexe peuvent être déclinées aux autres orientations de la charte. Par exemple elles peuvent être adaptées à la création ou l'aménagement d'un chemin de randonnée, à la création d'un giratoire ou d'un ralentisseur, à la rénovation d'un bâti etc.

ACTEURS

Maîtrise d'ouvrage : le PETR met à disposition les outils. permet de faciliter, de mettre en contact.

Partenaires techniques : l'ensemble des acteurs du territoire.